

ARTISANS COOPÉRATIFS D'ARGENS-MINERVOIS

SCOP toujours : une entreprise pas comme les autres

C'est en 1997, sept ans après la création de l'entreprise de charpentes et couvertures d'Argens que François Veissière propose à ses collègues d'en faire une Société COopérative et Participative. À partir de cette année-là, ce sont sur des valeurs démocratiques et coopératives que vont être posées les fondations de l'entreprise (voir encadré 1). En plus de ces valeurs, cette entreprise privilégie la qualité du travail, une adhésion totale à l'esprit coopératif comme source de motivation et le compagnonnage pour la formation (avec les fédérations compagnonniques des métiers du bâtiment et l'association ouvrière des compagnons du devoir). Cette entreprise accueille de jeunes apprentis ainsi que des ouvriers très spécialisés (zinc, bois...), et ses projets sont très divers. La Scop peut travailler sur des monuments historiques, des bâtiments modernes voire avant-gardistes avec divers matériaux : tuiles, zinc, cuivre, plomb, ardoises, bois. D'ailleurs, leur 1000 m² de bâtiment constitue une vitrine de leur savoir-faire,

construite en cohérence avec le projet et l'insertion dans le paysage. Cet atelier a permis à la SCOP de développer le secteur ossature bois et charpente, puisque dorénavant, elle peut préfabriquer ses structures à l'abri et dans de bonnes conditions. L'entreprise est également apte à répondre à la demande en hausse en isolation puisqu'elle est agréée RGE (reconnu garant de l'environnement), ce qui lui permet d'obtenir les aides de l'État lorsque l'on fait appel.

Projet particulier : des nichoirs pour limiter les insecticides

Les récents chantiers ont été la construction à ossature bois du foyer de Félines-Minervoises et d'une salle d'activité en bois pour une colonie de vacances, des tourelles en ardoises à Pépieux et à Homps, la restauration de la charpente sur l'église à Castelnaudary et un chantier prestige à Narbonne-plage avec un centre culturel entièrement habillé en zinc.

Le travail avec des caves viticoles, principalement avec des producteurs bio, se fait plus fréquent ces

derniers temps, que ce soit pour des charpentes de cave, pour l'isolation ou pour des bâtiments de stockage en ossature bois. Mais en ce moment, un projet hors du commun est en cours. Il s'agit de 150 nichoirs destinés à favoriser l'implantation d'oiseaux aux abords de vignes, dans le but de limiter l'emploi d'insecticides. Le projet a nécessité l'appel à un ornithologue de "Aude Nature" pour l'observation des oiseaux présents (avec l'écoute des chants) avant le début des travaux. Il a également donné les indications pour que les nichoirs soient adaptés aux espèces à favoriser. Il réalisera une nouvelle observation un an après la mise en place des nichoirs pour faire un état de la colonisation. En fonction des résultats obtenus sur les parcelles concernées, l'expérience sera étendue à l'ensemble de la propriété qui en a fait la commande. ■

K. F.

Rens., contact : SCOP Charpentes et Couvertures d'Argens, 23 avenue de la Méditerranée, 11200 Argens-Minervoises - 04.68.27.04.44 - www.scopcca.fr



Construction d'une bergerie avec ossature bois et charpente

► Vous avez dit SCOP ?

Tout d'abord, le gérant est élu par des salariés associés (ils sont onze salariés à la SCOP d'Argens !). Les salariés sont dit associés car ils se partagent les bénéfices et s'il n'y en a pas, ils ne perçoivent rien, ainsi ils partagent également les risques d'entrepreneur. En tant qu'associés, ils disposent de toutes les informations professionnelles pour ensuite avoir une prise de pouvoir équitable lors d'assemblées encadrées par la loi (une personne = une voix). Le statut SCOP exige aussi que le centre de décision demeure là où il a été créé. Le dernier élément notable de ces structures est la réelle volonté de pérennité de l'entreprise. C'est pourquoi, la SCOP d'Argens prélève chaque année sur ses excédents de gestion, des réserves qui lui donnent une solidité.